

2024-0859
2024-12-04

**** Étiquette de contenant ****



GROUPE	BM02	FONGICIDE
--------	------	-----------

MINUET^{MC}

Fongicide biologique
Organisme vivant
Liquide

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Souche QST 713 de *Bacillus subtilis*, contient un minimum de $2,7 \times 10^{10}$ UFC/g

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 33651 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le 1-800-334-7577
(24 heures par jour)

Date de fabrication :

Fabriqué au Mexique

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler ou de respirer le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit ainsi que durant les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit sec et hors de la portée des enfants. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Garder le contenant fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ce produit devrait être utilisé dans les 3 ans à partir de la date de manufacture lorsqu'entreposé à la température ambiante.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant non recyclable :

1. Rincer à fond le sac de plastique vide, ou rincer trois fois le contenant vide, et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac de plastique/contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le sac de plastique/contenant inutilisable.
4. Éliminer le sac de plastique/contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

MINUET est une marque de commerce de Bayer.

240226

**** Étiquette de livret ****



GROUPE	BM02	FONGICIDE
--------	------	-----------

MINUET^{MC}

Fongicide biologique
Organisme vivant
Liquide

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Souche QST 713 de *Bacillus subtilis*, contient un minimum de $2,7 \times 10^{10}$ UFC/g

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 33651 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le 1-800-334-7577
(24 heures par jour)

Date de fabrication :

Fabriqué au Mexique

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler ou de respirer le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit ainsi que durant les activités de nettoyage et de réparations. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit sec et hors de la portée des enfants. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Garder le contenant fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ce produit devrait être utilisé dans les 3 ans à partir de la date de manufacture lorsqu'entreposé à la température ambiante.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant non recyclable :

1. Rincer à fond le sac de plastique vide, ou rincer trois fois le contenant vide, et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac de plastique/contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le sac de plastique/contenant inutilisable.
4. Éliminer le sac de plastique/contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI :

MINUET contient des bactéries qui, quand le produit est appliqué au sol, vont germer pour coloniser le système racinaire en développement et répriment les maladies énumérées sur cette étiquette. Il peut être appliqué en pulvérisation sur le sol de différentes manières soit seul ou dans le cadre d'un programme d'applications en alternance avec d'autres produits homologués de protection des cultures. Quand les conditions sont favorables au développement de graves maladies, utiliser MINUET en alternance avec d'autres fongicides homologués. Ne pas appliquer ce produit sur des cultures qui ne sont pas spécifiquement énumérés sur cette étiquette.

Mélanges en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en cuve possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux zones traitées pendant 4 heures ou avant que les pulvérisations se soient déposées, à moins de porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants imperméables.

Exception : Si le produit est injecté ou incorporé au sol ou appliqué dans le sillon, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée sans restrictions s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'aucun autre type de système d'irrigation.

NE PAS appliquer dans les serres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

LUTTE ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE (LAI) :

Pour la gestion de la résistance aux maladies, MINUET peut être intégré dans une stratégie globale de lutte aux maladies et aux organismes nuisibles où l'emploi d'un fongicide est nécessaire. Suivre les pratiques reconnues pour réduire le développement de maladies. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître les stratégies de LAI développées pour votre (vos) culture(s) et emplacement.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) :

MINUET a un DAAR de 0 jour et peut être appliqué jusqu'au jour même de la récolte.

DIRECTIVES POUR L'APPLICATION :

GÉNÉRAL : Éviter la dérive au site d'application est la responsabilité de l'applicateur. L'interaction de plusieurs facteurs (équipement utilisé et conditions météorologiques) influence le potentiel de dérive. L'applicateur et le producteur/coordonnateur du traitement sont responsables de prendre en considération tous ces facteurs avant de décider d'utiliser le produit. Les réglementations provinciales/territoriales plus rigoureuses doivent être appliquées, le cas échéant.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

APPLICATION TERRESTRE :

Lire attentivement et suivre les directives d'emploi indiquées sur l'étiquette, et respecter les doses et les restrictions indiquées. Appliquer MINUET avant l'apparition de la maladie ou dans les premiers stades de développement de celle-ci. Utiliser des taux plus élevés indiquées sur l'étiquette et des intervalles d'application plus courts lorsque les conditions pourraient favoriser le développement rapide de la maladie, dans des conditions de pression de la maladie modérée à élevée ou dans les champs où il y a déjà eu des maladies.

Pour une application adéquate, déterminer le nombre d'hectares à traiter, la dose recommandée sur l'étiquette et sélectionner les volumes d'eau nécessaires pour la méthode d'application utilisée. Préparer seulement la quantité de solution à pulvériser nécessaire pour traiter la superficie mesurée.

MINUET peut être utilisé avec de l'équipement de pulvérisation fréquemment utilisé pour les applications terrestres. Utiliser la pression de pulvérisation, le volume d'eau par hectare, les buses, l'espacement entre les buses et la vitesse appropriés. Consulter les catalogues de buses et d'accessoires pour obtenir des renseignements spécifiques sur la calibration qui convient à l'équipement utilisé. Une calibration précise de l'équipement de pulvérisation est essentielle avant l'emploi.

Faire en sorte que le produit soit constamment agité pendant le mélange et l'application pour s'assurer d'avoir une suspension uniforme.

MINUET réprime les maladies indiquées pour les cultures énumérées. Appliquer MINUET de façon à concentrer le produit dans les graines, les racines ou la zone de repiquage. L'injection de MINUET près des graines, des racines ou de la zone de repiquage peut se faire par application dans la raie de semis, dans le bassinage de repiquage, par application à la volée ou par bandes sur le sol ou par irrigation de surface goutte à goutte. Ces méthodes d'application facilitent la colonisation des racines des cultures par l'ingrédient actif et en optimisent l'efficacité.

Pour les applications dans la raie de semis, pulvériser MINUET en bande étroite en dirigeant le jet vers la semence et le sol environnant avant de recouvrir la semence ou les plantons. Pour les applications à la volée ou en bandes sur le sol, MINUET doit être incorporé à la zone de semis par la pluie ou par aspersion en hauteur dans les 24 heures. MINUET peut aussi être appliqué par aspersion en hauteur. L'application goutte à goutte devrait se faire lors de la première aspersion après le semis ou le repiquage. MINUET peut être injecté ou enfoui par dent de cultivateur dans le sol, dans la zone de semis, avant de planter la culture. On obtient des résultats optimaux avec les cultures repiquées lorsque MINUET est appliqué dans le bassinage au moment du repiquage.

Après la germination ou le repiquage, des applications additionnelles de MINUET peuvent être faites. De telles applications peuvent comprendre l'aspersion goutte à goutte (en surface ou sous la surface), des pulvérisations dirigées au sol ou l'enfouissement par dent de cultivateur.

CULTURES, MALADIES, TAUX ET MÉTHODES D'APPLICATIONS

Groupe de culture 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules Marante; crosne du Japon; topinambour; betterave potagère; betterave à sucre; bardane comestible; canna comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; souchet comestible; taro; gingembre; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais; pomme de terre; radis; daïkon; rutabaga; salsifis; chervis; patate douce; navet; igname		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Pourriture de racine de rhizoctone, rhizoctone brun et rhizoctone commun (<i>Rhizoctonia solani</i>)	0,5 à 2,8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance
Pourriture phytophthoréenne de racine et pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>)		
Pourriture de racine et cavité pythienne (<i>Pythium</i> spp.)		
Pourridié fusarien (<i>Fusarium</i> spp.)		

Groupe de culture 3-07 : Légumes-bulbes Ciboulette, bulbe d'hémérocalle, hosta « Elegans », fritillaire, ail, kurrat, poireau, lis, oignon, échalote et ail des bois		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>)	0,5 à 2,8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance
Pourriture rose (<i>Phoma terrestris</i>)		
Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.)		

Groupe de culture 4-13 : Légumes-feuilles
Amarante, roquette, aster des Indes, bident poilu, rapini, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, caya blanc, cham-chwi, cham-na-mul, cerfeuil, choux pak-choï, chipilín, chrysanthème des jardins, coriandre, chou rosette, cosmos, cresson, pissenlit, dang-gwi, aneth, oseille, dol-nam-mul, ebolo, endives, scarole, grassé, foo yip, chénopode Bon-Henri, chou à faucher, chénopode de Berlandier, feuilles de jute, chou frisé, laitue, maca, mizuna, feuilles de moutarde, arroche, persil, plantain lancéolé, primevère des jardins, pourpier, radicchio, radis, feuilles de colza, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, épinard, bette à carde, feuilles de navet, herbe-le-rail, cresson de fontaine

Groupe de culture 5-13 : Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica*
Brocoli, choux de Bruxelles, chou pommé, chou pé-tsaï, et chou-fleur

Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine (<i>Rhizoctonia solani</i>) Pourriture phytophthoréenne (<i>Phytophthora erythroseptica</i>) Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Groupe de culture 6 : Légumineuses
Lupin (*Lupinus* spp), haricot (*Phaseolus* spp.), dolique (*Vigna* spp.), gourgane, pois chiches, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentilles, pois (*Pisum* spp.), pois cajan et soya

Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Pourridié fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.) Pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Groupe de culture 8-09 : Légumes fruits
Aubergine d'Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomate

Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Rouille phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.) Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>) Jaunisse fusarienne, pourriture du collet et de la racine (<i>Fusarium oxysporum lycopersici</i>)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Groupe de culture 9 : Cucurbitacées		
Fruit de chayotte, courge creuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, courge comestible (<i>Lagenaria</i> spp., <i>Luffa acutangula</i>, <i>L. cylindrica</i>), <i>Momordica</i> spp., melon véritable (hybrides et/ou cultivars de <i>Cucumis melo</i>), citrouille, courge d'été, courge d'hiver, et pastèque		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>) Pourridié fusarien (<i>Fusarium</i> spp.) Rouille phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i> , <i>Phytophthora richardiae</i>) Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Asperge		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Pourriture phytophthoréenne (<i>Phytophthora</i> spp.)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Céleri, Rhubarbe, Choux-raves		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>) Pourriture phytophthoréenne (<i>Phytophthora erythroseptica</i>) Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Arachide		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>)	0,5 à 2,8	1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Fraise		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>)	0,5 à 2,8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance

Tabac		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Brûlure de semis et pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>)	0,5 à 2,8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Applications en surface 2. Bassinage de repiquage 3. Application en raie de semis 4. Applications par enfouissement et par injection 5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance
Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.)		

Maïs (maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater, maïs de semence, maïs à ensilage)		
Maladie réprimée	Taux (litres par hectare)	Méthodes et directives* pour les applications au sol
Pourriture de racine de rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>) Pourriture de racine pythienne (<i>Pythium</i> spp.) Pourridié fusarien (<i>Fusarium</i> spp.)	0,5 à 2,8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Applications à la surface du sol 2. Application en raie de semis 3. Applications par enfouissement et par injection 4. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance
Mélanger 0,5 à 2,8 L de MINUET dans la quantité d'eau appropriée par hectare. Utiliser le taux d'application le plus élevé lorsque les conditions météorologiques pourraient favoriser le développement de la maladie, si le champ a des antécédents de maladie ou si des programmes de diminution de labourage sont en place.		

***Méthodes et Directives Spécifiques pour les Applications au Sol**

1. Applications à la surface du sol :

À la volée ou en bandes. Appliquer en bandes de 15 cm sur le dessus de la rangée de semences ou à la volée après la plantation. Utiliser des taux plus élevés pour les applications à la volée. Assurer l'incorporation dans la zone de semis dans les 24 heures de l'application par la pluie ou l'aspersion en hauteur.

Aspersion en hauteur. Appliquer avec l'eau d'aspersion, en s'assurant d'une couverture uniforme du sol et de l'incorporation du produit dans la zone de semis.

Aspersion de surface goutte à goutte. Appliquer le produit lors de la première aspersion après la plantation.

Suite des instructions ci-dessus.

2. Bassinage de repiquage :

Appliquer le mélange de pulvérisation prêt à un taux permettant de bien détremper le milieu de culture jusqu'aux racines ou comme trempage ou pulvérisation dirigée en utilisant suffisamment d'eau pour détremper la zone des racines.

3. Application en raie de semis

Appliquer par pulvérisation en raie de semis avec la quantité d'eau par hectare appropriée pour la culture à planter. Installer la buse de pulvérisation en sorte que le jet soit dirigé dans la raie juste avant que les graines soient recouvertes.

4. Applications par enfouissement et par injection :

Le produit peut être enfoui ou injecté dans le sol avant, pendant ou après la plantation ou le repiquage de la culture.

5. Applications après plantation à n'importe quel stade de croissance :

Appliquer le mélange prêt à pulvériser sur le sol par bassinage, pulvérisation ou aspersion goutte à goutte, en le dirigeant vers la base de la plante pour optimiser le rendement. Lorsqu'on applique par pulvérisation (ex. : avec des buses hydrauliques à bas volume), il est important d'asperger pour faire descendre le produit vers la semence, les racines ou la zone de repiquage. Les applications peuvent être répétées à des intervalles de 21 à 28 jours pour renforcer les traitements préventifs. L'intervalle le plus court est recommandé lorsque la maladie se répand de façon modérée à élevée.

MINUET est une marque de commerce de Bayer.

© Copyright Bayer

240226